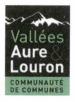
Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

Affiché le





## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-deux, le 17 mai, à 17h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 10/05/2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 41

Nombre de suffrages exprimés : 50

Votes Pour: 50 Vote(s) Contre: 0 Abstention(s): 0 Objet : Budget Ordures Ménagères 2022 – Décision

Modificative n° 1

N° 2022-49

Présents (41): PUCEL Matthieu, PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DUNAN Anne, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, VIDAILLET Jocelyne, LLOP Frédéric, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, ESCOULA Bernard, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, FABRE Jean, RICARD Louis, SERMET André, MUR François, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, BERTRANUC Evelyne, CLIMENT Emmanuel, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, SOULE-ARTOZOUL Rosa, AIZIER Philippe, MIR André, SALAT Jacques, FOURTINE Didier, DELOM Christian, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : ROUSSEL Jean-Claude, REY Sylvie

<u>Absents (12)</u>: GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, GAY Eric, CARTAN Olivier (excusé), PELIEU Michel (excusé), JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie, OZUN Benjamin, BEYRIE Maryse (excusée), CASCARRE Victor.

**Procurations (9)**: DESMARAIS Nadine à BUERBA Jean-Pierre

MALERE Hélène à RIVIERE Alain DESCOUENS Bernard à LACAZE Noël SOLANA Michel à RICARD Louis PETIT Caroline à DUBERNARD Alain HELARY Yann à BRUNET André

**BOURREC Christophe à SALAT Jacques** 

DARAN René à AIZIER Philippe NARS Aline à MIR André

M. Jean-Michel ISOART a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Monsieur le Président expose la nécessité d'une décision modificative sur le budget ordures ménagères pour intégrer dans les amortissements la subvention versée par la commune de Génos pour financer l'installation de conteneurs semi-enterrés, pour un montant de 417€.

ID: 065-246500573-20220517-2022\_49-DE

+ 417,00 €

Affiché le

0,00 € | +417,00 €



SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitr e	Article	Désignation	Total Budget	+/-	Nouveau total		
		SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES					
023	023	Virement à la section d'investissement	71 544,24€	+ 417,00€	71 961,24€		
		SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES					
042	777	Quote-part des subventions	0.00.6	447.00.0			

## **SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

d'investissement

042

777

Chapitr e	Article	Désignation	Total Budget	+/-	Nouveau total
		SECTION D'INSVESTISSEMENT	- DEPENSES	L	
040	139141	Subventions d'investissement	0,00€	+ 417,00€	+ 417,00€
021	021	Virement à la section de fonctionnement	71 544,24€	+ 417,00€	71 961,24€

Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- D'approuver la proposition de modification des inscriptions budgétaires telles que présentées par Monsieur le Président ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON Château de Ségure 65240 ARREAU